

Marignac. Polémiques autour du nouveau parcours de pêche « no kill »



Le parcours No kill ne fait pas l'unanimité chez les pêcheurs./Photo DDM.

Les remous provoqués par la réglementation d'une partie de la Garonne, en parcours « no kill », n'en finissent pas (lire notre édition du 25 février). Cette zone située entre le pont d'Ore à celui de Luscan, courant sur 5 km, fait débat au sein de la famille des pêcheurs.

Aujourd'hui Jean-Claude Rand, ancien président de l'AAPPMA de Marignac tient lui aussi à porter des précisions sur cette situation : « La rivière Garonne est classée domaine public et une AAPPMA est signataire en début d'exercice d'une convention où elle s'engage à appliquer l'intégralité de la politique de gestion mise en place par la fédération. Le précédent bureau de l'AAPPMA de Marignac, dont j'étais président n'a essuyé que des refus dans les propositions que nous faisons, comme mise en place de passe à poissons, une réserve à chaque pont, une prise d'eau du canal d'Esténos... Si aujourd'hui la colère monte chez les pêcheurs contre ce parcours « sans tuer », la faute en incombe uniquement aux responsables fédéraux qui l'ont accepté. Je veux dire aux pêcheurs : Posez donc les bonnes questions à nos responsables fédéraux. C'est à eux de porter justification sur la création de ce type de parcours. Cependant, il est indéniable qu'il y aura un appauvrissement des autres lieux de pêche en amont et en aval de cette zone. »